



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 février 2026

L'an deux mille vingt six le vingt sept février à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt février deux mille vingt six, s'est réuni dans la salle du conseil, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2026CC8-8-04

OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION SPÉCIALE DE DÉVERSEMENT DES EAUX USÉES AUTRES QUE DOMESTIQUES DE LA SOCIÉTÉ GOZOKI ET DE L'ARRÊTÉ AUTORISANT LE REJET DANS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE VALENCE D'AGEN

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier
	:	M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. Henri MARTIN
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul
	:	Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain
	:	Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à A. ALARY)
Commune d'ESPALAIS	:	M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	:	M. Guy MERIEL
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal
	:	Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard
	:	M. BOUYAT Daniel (pouvoir donné à G. BARROS)
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno
	:	Mme VRECH Régine

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de LE PIN : M. RATTO Stéphan

Commune de MALAUSE : Mme MAERTEN Marie Bernard
: M. RAUZY Jean

Commune de MANSONVILLE : Mme ESCUDE Vanessa

Commune de MERLES : M. SERGAS Serge

Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian

Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric

Commune de POMMEVIC : M. DELACHOUX Jean Paul

Commune de SAINT ANTOINE : M. DUPUY Jean

Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond

Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard

Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. BOYER Serge

Commune de SISTELS : M. BOISSEAU Christophe

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel
: Mme BRU Laetitia (pouvoir donné à JM. BAYLET)
: M. GROUSSOU Bernard
: Mme LAROUSSINIE Francine
: Mme LE CORRE Christiane
: M. LOPES Ernest (pouvoir donné à D. ZANIN)
: Mme PERE Catherine (pouvoir donné à C. LECORRE)
: M. ZANIN Daniel
: Mme HOHOL Elisabeth
: M. ZMUDA Patrick
: Mme FURLAN Josiane

Absents et excusés :

Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN : M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services de la CC2R

Madame Marie-Christine CLUCHIER a été désignée Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R.421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

2026CC8-8-04

OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION SPÉCIALE DE DÉVERSEMENT DES EAUX USÉES AUTRES QUE DOMESTIQUES DE LA SOCIÉTÉ GOZOKI ET DE L'ARRÊTÉ AUTORISANT LE REJET DANS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE VALENCE D'AGEN

Monsieur le Président de la Communauté de Communes expose au conseil communautaire les modalités de déversement des eaux usées autres que domestiques de la société GOZOKI dans le réseau des eaux usées de la commune de Valence d'Agen :

- la convention définit les conditions administratives, techniques, financières et juridiques dans lesquelles le service assainissement de la Communauté de Communes des Deux Rives, acceptera dans le système d'assainissement des eaux usées de la commune de Valence d'Agen, les eaux usées autres que domestiques en provenance de la société GOZOKI,
- la définition des caractéristiques des effluents, établie par l'entreprise et le service assainissement, nous a permis de préparer la convention et l'arrêté communautaire de déversement.

La commission environnement et le conseil d'exploitation présidés par Pascal BENOIT se sont réunis le 23 novembre 2025 et ont donné un avis favorable.

Après examen des termes de la convention et de l'arrêté communautaire proposés par le service assainissement joints en annexes, le Président propose donc :

- d'approuver les termes de la convention spéciale de déversement et de l'arrêté portant autorisation spéciale de déversement des eaux usées autres que domestiques de la société GOZOKI,
- de l'autoriser ou son représentant à signer la convention spéciale de déversement et l'arrêté portant autorisation spéciale de déversement des eaux usées autres que domestiques de la société GOZOKI, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes des Deux Rives.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver les termes de la convention spéciale de déversement et de l'arrêté portant autorisation spéciale de déversement des eaux usées autres que domestiques de la société GOZOKI,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention spéciale de déversement et l'arrêté portant autorisation spéciale de déversement des eaux usées autres que domestiques de la société GOZOKI, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes des Deux Rives.

Fait à Valence d'Agen, le 27 février 2026

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

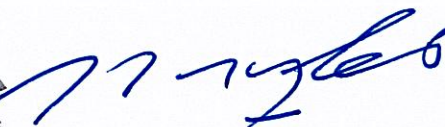
A Valence d'Agen, le 3 mars 2026

La secrétaire de séance
Le Maire de GRAYSSAS

Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives



Marie Christine CLUCHIER



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le **09 MARS 2026**

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le **09 MARS 2026**

AR Préfecture

Signature de la Convention Spéciale de Déversement des Eaux Usées autres que domestiques de la société GOZOKI et de l'arrêté autorisant le rejet dans le réseau d'assainissement Eaux Usées de la Commune de Valence d'Agen

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20260227-2026CC8_8_04-DE

Numéro d'acte : 2026CC8_8_04

Date de décision : 27/02/2026

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-8-0-0-0 (Domaines de compétences par thèmes / Environnement)

Fichier acte : 2026CC8-8-04 Signature convention spéciale déversement eaux usées sté GOZOKI et arrêté autorisaton rejet dans le réseau VALENCE.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 2026CC8-8-04 annexe I_ GOZOKI modifié le 28052025.pdf

2026CC8-8-04 arrêté GOZOKI_modifié le 28052025.pdf

2026CC8-8-04 convention de déversement signée par GOZOKI.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 09/03/2026 14:35:31

Date de réception de l'AR : 09/03/2026 14:35:57